AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 13-5-76193703

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C.C.P. : BORDEAUX 6702-46 X

13 Mai 1976 - Bulletin Technique n° 66

MILDIOU DE LA VIGNE

La situation est saine dans l'ensemble du vignoble. Cependant, il est possible que des foyers primaires limités apparaissent au cours de la semaine prochaine dans les régions qui ont bénéficié d'orages entre le 5 et le 10 mai.

En conséquence, nous conseillons l'application d'un premier traitement fongicide dans ces situations, au début de la semaine prochaine.

Dans les régions qui n'ont pas reçu de pluies, ce traitement est inutile.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement préconisé contre le mildiou sera également efficace contre le Black-rot.

EUDEMIS ET COCHYLIS DE LA VIGNE

Le vol est en cours depuis la premières quinzaine d'avril et les premières pontes sont observées depuis le début du mois de mai. Toutefois, les éclosions débutent à peine. Il est donc trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain avis.

ALTISE DE LA VIGNE

On observe localement en Chalosse des attaques d'adultes d'altises sur le feuillage. Les pontes sont en cours.

Lorsque les dégâts le justifient, intervenir avec une spécialité commerciale à base de lindane (10 g MA/hl).

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores restent abondantes à chaque pluie. Poursuivre la protection en effectuant une nouvelle pulvérisation dès réception du bulletin. Adjoindre à la bouillie un fongicide anti-oïdium.

.../...

P 157

ROUILLE DU PRUNIER

Appliquer au cours des prochains jours le premier traitement fongicide destiné à combattre la rouille du prunier. Utiliser une des matières actives ci-dessous :

- chlorothalonil à 1,5 kg/MA par hectare (Daconyl)
- folpel à 1 kg/MA par hectare (nombreuses spécialités)
- mancozèbe à 1,6 kg/MA par hectare (DithaneM 45, Sandozèbe)
- manèbe à 1,6 kg/MA par hectare (nombreuses spécialités)
- méthylthiophanate à 0,5 kg/MA par hectare (Pelt 44)
- zinèbe à2 kg/MA par hectare (nombreuses spécialités)
- zirame à 1,8 kg/MA par hectare (nombreuses spécialités).

En raison de leur effet freinateur sur les araignées rouges, nous conseillons de choisir de préférence le mancozèbe ou le méthylthiophanate dans les vergers où on observe des formes mobiles de Panonychus ulmi.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Des attaques de larves de tordeuse orientale sur pousses sont possibles au cours des prochains jours. Elles peuvent être dommageables sur les scions en pépinière et sur les jeunes arbres en formation, particulièrement ceux conduits avec un axe central. En conséquence, appliquer dans ces deux cas, un traitement insecticide agissant à la fois sur les oeufs et sur les jeunes larves. Utiliser pour ce faire, l'une des deux matières actives ci-dessous :

- fénitrothion à 0,5 kg/MA par hectare (nombreuses spécialités)
- méthidathion à 0,4 kg/MA par hectare (Ultracide).

ARAIGNEES ROUGES (P. ulmi) SUR ARBRES FRUITIERS

Dans quelques vergers de pommiers particulièrement en Dordogne, les populations dépassent le seuil de 30 formes mobiles par feuille. Dans ces situations, intervenir avec un acaricide spécifique actif sur oeufs, larves et adultes. Utiliser de préférence une matière active perturbant peu les équilibres biologiques : bromopropylate (Néoron), cyhexatin (Plictran) ou dicofol (Kelthane).

BACTERIOSE DU NOYER

Le noyer est particulièrement sensible à la bactériose sur fruits au cours de la floraison, en particulier à partir de l'apparition des stigmates sur les fleurs femelles (stade FF1 et FF2). Ce stade est atteint dans la plupart des plantations. En conséquence appliquer dès réception du présent avis un deuxième traitement cuprique apportant 150 g de cuivre métal par hl d'eau.

BOTRYTIS DU FRAISIER

Exécuter le 3ème traitement dans les cultures de plein champ, avec un des produits conseillés dans le bulletin n° 63 du 13 avril.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie et
l'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargés des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD

CONCOURS pour la DETECTION des FOYERS PRIMAIRES du MILDIOU et du BLACK-ROT de la VIGNE

Comme chaque année, un concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou et de Black-rot de la vigne est organisé dans les zones viticoles de la région Aquitaine.

Ce concours est ouvert pour les appellations précisées ci-dessous :

GIRONDE : Bourg-sur-Gironde, Saint Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Sauternes, Sainte Croix du Mont.

DORDOGNE : Monbazillac.

LANDES ET LOT ET GARONNE : Bas Armagnac, Haut Armagnac, Ténarèze, Tursan.

PYRENEES ATLANTIQUES : Jurançon, Vic Bilh, Iroulеguy, Bellocq.

La première personne de chacune de ces appellations qui adressera à la Station d'Avertissements Agricoles une feuille ou une grappe atteinte de l'une de ces deux maladies bénéficiera d'une prime de 50 francs.

En outre, un prix supplémentaire également de 50 francs, sera attribué pour chaque département dans les zones viticoles hors appellations.

Les envois devront être adressés à la Station d'Avertissements Agricoles d'Aquitaine - Chemin d'Artigues - B.P. 47 - 33150 CENON - LA MORLETTE, accompagnés des indications suivantes :

a) Nom, prénom et adresse de l'expéditeur.

b) Nature du cépage, emplacement de l'organe atteint, importance de l'invasion.

c) Situation de la parcelle (côteau, plaine, bas-fond...).

d) Date exacte de la dédouverte des taches.

Pour leur bonne conservation, les échantillons seront envoyés dans un sachet plastique entre deux buvards humidifiés.

Seuls seront reconnus valables les échantillons qui après vérification à la Station d'Avertissements, se révèleront comme effectivement atteints de Mildiou ou de Black-rot.